

Madame,  
Monsieur,  
Chers Parents,

**Objet : Rentrée scolaire 2022-2023 en 1<sup>re</sup> année C, DIFF ou DASPA – Modalités pratiques**

Courant du mois d'avril, suite aux différentes phases d'inscription, votre enfant a pu bénéficier d'une place en ordre utile au sein de notre établissement. Mon équipe et moi-même tenions à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en choisissant notre athénée pour assurer sa formation. Nous veillerons à tout mettre en place pour vous démontrer quotidiennement que vous avez fait le bon choix.

Cependant, son inscription ne sera effective que lorsque les formalités administratives auront été remplies et que les documents afférents à l'obtention du C.E.B. obtenu au terme de la sixième primaire auront été déposés à notre secrétariat.

Vous avez conscience qu'une entrée dans l'enseignement secondaire ne s'improvise pas. Non seulement, nous devons constituer les classes selon les options choisies et les préférences des uns et des autres (*école primaire d'origine*), élaborer les horaires de la prochaine année scolaire, mais surtout, les enfants eux-mêmes doivent être rassurés quant au déroulement et aux conditions des premiers jours d'août (*horaires, matériel scolaire...*).

Nous allons donc tenter de répondre à la plupart des questions que vous vous posez dans les quelques lignes qui suivent et au travers des documents annexés.

Tout d'abord, en ce qui concerne le matériel scolaire nécessaire en 1<sup>re</sup> année, une liste complète est reprise dans l'annexe 1 jointe au présent courrier.

La rentrée scolaire 2022-2023 est officiellement fixée au lundi 29 août 2022 pour les étudiants du secondaire. Comment s'organisera-t-elle pour les élèves de 1<sup>re</sup> commune, différenciée et du DASPA (*dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés*) ?

## 1 LUNDI 29 AOÛT 2022

- **Rentrée officielle des élèves de 1<sup>re</sup> commune, différenciée et du DASPA à partir de 9 h 00.**
- **À 9 h 30**, sous l'autorité de M. le Proviseur, les classes seront formées dans la cour.

- **À 10 h 00**, les élèves seront ensuite pris en charge par leurs professeurs afin de découvrir les us et coutumes de notre établissement scolaire ainsi que ses environs immédiats. Il est important qu'ils aient avec eux leur nécessaire d'écriture et leur cartable. Vos enfants recevront également une farde d'avis qu'il conviendra de compléter et signer dans les meilleurs délais.
- **À 12 h 45**, les élèves seront licenciés.

## 2 MARDI 30 AOÛT 2022

- **Dès 8 h 30, les élèves de 1<sup>re</sup> commune et 1<sup>re</sup> différenciée** sont conviés **avec leurs parents** à un petit-déjeuner (*restaurant scolaire*) au cours duquel la Direction et son équipe pédagogique auront la joie de présenter notre athénée dans ses divers aspects sociaux, administratifs, fonctionnels et pédagogiques.
- **Dès 9 h 15, tandis que les enfants participeront aux activités sportives**, les parents auront l'opportunité d'obtenir des éclaircissements sur les points qui le nécessitent auprès des divers intervenants de l'établissement.
- **De 9 h 15 à 13 h 45**, les élèves accompagneront les professeurs d'éducation physique de l'établissement pour diverses activités sportives. Prévoir une tenue sportive d'extérieur !

## 3 MERCREDI 31 AOÛT 2022

- **Journée de délibération** pour les élèves ayant une seconde session.
- **Les cours sont suspendus** la journée pour l'ensemble des élèves de l'établissement.

## 4 JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

- **Les élèves du 1<sup>er</sup> degré et du DASPA** suivent les cours **selon l'horaire provisoire** de rentrée.

## 5 VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

- En matinée, les cours sont assurés normalement **selon l'horaire provisoire** de rentrée pour l'ensemble des élèves de l'athénée.

En 1<sup>re</sup>, il est à noter que **les premières journées** serviront essentiellement à découvrir les professeurs et les branches spécifiques qu'ils enseignent. Ce sera l'occasion de parcourir les règlements particuliers de ces cours et de préparer formellement les supports de travail (*cahiers, fardes, etc.*).

Lors de la **semaine du 5 au 9 septembre 2022**, une bonne partie des heures de cours sera consacrée aux **méthodes de travail** tant dans leurs aspects spécifiques à un cours donné que dans leur dimension transversale à tous les cours. Il a été démontré à maintes reprises que la première source de difficultés que rencontre un élève arrivant dans l'enseignement secondaire touche à l'organisation de ses apprentissages, notamment en termes de méthode de travail, d'autonomisation et de gestion de la masse des tâches à accomplir. Forte de ce constat et de son expérience, l'équipe pédagogique a donc décidé d'investir massivement en début d'année dans la mise en place de bonnes pratiques en la matière. Il s'agit du fruit d'un travail concerté dont les techniques seront entretenues, drillées, et affinées tout au long de l'année scolaire.

À ce titre, il me paraît essentiel de mettre en avant le fait que la réussite scolaire est presque toujours le fruit d'une collaboration étroite entre l'école et les parents.

Cela est particulièrement vrai dans les premières années de l'enseignement secondaire parce que votre enfant découvre une nouvelle organisation et de nouvelles exigences.

Dans l'idéal, vous devriez jouer un rôle double : **valoriser** (*le travail scolaire, les réussites, les progrès*) et **contrôler** (*l'exécution, l'assiduité, le comportement*).

En encourageant son travail, en l'aidant à organiser son étude, en montrant votre intérêt pour les résultats obtenus, vous contribuerez à lui donner le **plaisir** d'apprendre et d'exprimer ses compétences.

En vérifiant son journal de classe (*devoirs ou leçons*), en réagissant à la note d'un professeur, en appuyant une sanction, vous aiderez votre enfant à comprendre qu'il existe des obligations et des **règles** à respecter.

Ce n'est qu'au prix de ces investissements constants que nous mènerons les élèves sur le chemin de la réussite ou selon notre devise : "*Ad Astra per ardua !*"<sup>(1)</sup>

**À partir de la semaine du 12 septembre 2022**, les cours seront assurés normalement et il faudra mettre en pratique toutes les techniques enseignées pour atteindre le meilleur. Néanmoins, si des difficultés devaient demeurer, un système de remédiation est également mis en place pour permettre à ceux qui en ont besoin de ne pas se laisser distancer.

J'en profite pour attirer votre attention sur le fait que le travail réalisé en 1<sup>re</sup> année fait partie intégrante du parcours formatif du 1<sup>er</sup> degré. Ce qui suppose qu'en fin de 2<sup>e</sup> année commune, le Conseil de classe tiendra compte des performances de l'élève sur l'ensemble du degré lors de ses délibérations. D'où l'importance de s'investir dans ses apprentissages dès le début du degré !

En vous souhaitant de passer de bonnes vacances avant une rentrée que nous rendrons aussi harmonieuse que possible à vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en notre entier dévouement.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

---

<sup>1</sup> **À travers l'adversité, jusqu'aux étoiles !**